



## Renouvellement des Temps Partiels : **Une fois encore... la QVT piétinée !**

Le 26 août 2022

*C'est au fil de nos échanges avec vous que nous avons découvert que **de très nombreux Temps Partiels pour convenances personnelles à un taux autre que 80% n'étaient plus renouvelés** : comme savent le faire certains politiques, la Direction d'Air France nous glisse une nouvelle régression sociale au cœur de l'été, sans autre forme de communication !*

*Nous avons immédiatement interpellé le DRH sur cette décision autoritaire et injustifiée **qui impacte plus particulièrement les femmes**. Vous trouverez notre courrier au verso de ce tract.*

*Si pour la Direction, les difficultés de recrutements pourraient justifier une telle décision, ce n'est pas avec de telles pratiques qu'elle rendra Air France plus attractive !*



Les femmes,  
premières victimes  
de cette décision  
autoritaire !



**Monsieur Patrice TIZON**  
**Directeur des Ressources Humaines**  
**Air France**  
**DG.DP**

Roissy, le 22 août 2022

**Réf : 21/YJ/SH/22**

**Objet : Temps partiel pour convenance personnelle**

Monsieur le Directeur,

Nous avons été alertés par des agents au sujet du temps partiel à convenance personnelle. Les RRH de secteur demandent aux salariés qui souhaitent maintenir leur temps partiel de passer à 80% en leur précisant que **seul le taux à 80% est désormais possible dans le cadre du temps partiel pour convenance personnelle.**

Nous portons à votre attention que jusqu'à aujourd'hui, ces temps partiels étaient dans leur grande majorité renouvelés sans encombre. Nous soulignons aussi que ces salariés ont maintenu et renouvelé leur temps partiel à taux inchangé durant toute la période d'Activité Partielle et d'Activité Partielle de Longue Durée. Cela signifie que durant deux années et demie, une partie de ces personnels ont perçu un salaire inférieur à leurs collègues pour parfois le même temps de travail.

Les salariés qui ont fait le choix de ces taux d'activité partielle, longtemps renouvelés par l'entreprise, l'ont fait pour des raisons d'organisation personnelle **qui se voit aujourd'hui brutalement remise en cause.**

Nous notons que c'est aujourd'hui, alors même que nous arrivons au terme de l'Activité Partielle de Longue Durée et que ces agents participent comme tous leurs collègues à l'effort collectif de redressement d'Air France et du Groupe, que l'entreprise leur demande d'abandonner leur taux de temps partiel.

Si l'entreprise veut donner du sens aux mots "Qualité de Vie au Travail", "équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle" et "lutte contre les Risques Psycho-Sociaux", alors elle doit renoncer à de tels changements qui ne prennent pas en compte les réalités des salariés. Nous attirons aussi votre attention sur le fait que cette mesure touche en majorité des femmes que l'on met soudainement dans des situations difficiles.

Par conséquent, l'UNSA Aérien vous demande expressément de maintenir l'usage du temps partiel pour convenance personnelle pour tous les salariés qui souhaitent renouveler leur taux sans changement, dans les conditions pratiquées depuis des années.

En vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de nos sincères salutations.

Yves JOULIN  
Secrétaire Général Adjoint  
UNSA Aérien Air France

Sara Cécile HARIZ  
Référénte Egalité Professionnelle  
UNSA Aérien Air France

**Copie : R. RAQUILLET**